



Compte rendu de la réunion du 11 mai 2021

Présents : Mmes Boudot, Fortier, Hochard, Jacquot, Leuthreau, Mambour, Taillez, Thevenin ;
MM. Blick, Briquet, Carette, Doyen, Jacquinet, Johnson, Thevenin ;

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 11 mai 2021 : **157 609.66 €**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2021

M. le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021.

Approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Jacqueline MAMBOUR est désignée secrétaire de séance

Il a été proposé de rajouter deux points à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Cimetière communal : bilan des reprises de concessions et jardin du souvenir
- Stationnement dans la Chaussée : problème de stationnement sur la voie piétonne et cyclable communale

Approuvé à l'unanimité

SPL XDEMAT : acquisition des applications XFacture et Xcontact

Il a été proposé d'acquérir une application de gestion des factures via la société SPL-XDEMAT. Xfacture permet de remonter les factures arrivées sur le portail Chorus et améliore leur traitement en lien avec le logiciel comptable. Cette application a un coût annuel de 30 € HT.

Après échanges et débats, le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres, d'acquérir cette application et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches y afférentes.

Une seconde application Xcontact est à l'étude.

Approuvé à l'unanimité

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Il y a deux procédures pour le transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité, à savoir :

- La première, dite volontaire, correspond à la délibération du dernier conseil communautaire qui refuse de demander aux communes si elles acceptent que la compétence soit prise par l'interco.
- La deuxième, dite automatique, correspond aux positions de chaque commune indépendamment de la décision de l'intercommunalité. En effet, chaque commune peut se prononcer pour statuer si oui ou non elle souhaite transférer la compétence à la communauté de communes. Aujourd'hui, 3 communes (Brévonnes, Piney et Dosches) ont pris une délibération refusant le transfert automatique.

Les communes ont jusqu'au 30 juin pour prendre position.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas autoriser le transfert de cette compétence à la communauté de communes pour 13 voix contre, 1 abstention et une voix pour.

Approuvé à la majorité

JVS : convention mission et proposition commerciale

Lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué que la communauté de communes avait fait le choix de ne pas prolonger son adhésion suite au changement de logiciel de son secrétariat. Nous bénéficions d'un tarif préférentiel avec l'intercommunalité. Afin d'assurer la continuité des prestations d'assistance avec JVS, il avait été proposé de signer une nouvelle convention jusqu'au 30 juin 2021 pour un montant de 510 € (à titre d'information, en 2020, nous avons payé 560 € par an). Nous avons reçu la proposition commerciale de régularisation concernant les maintenances de nos logiciels On Line à la carte en direct avec JVS.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur cette nouvelle convention.

FGEN : Convention avec le PNRFO pour « l'îlot de verdure »

Le PNRFO nous invite à signer une convention de gestion de « l'îlot de verdure ». Elle est la contrepartie de la subvention de 4 000 € accordée par le Fonds de Gestion des Espaces Naturels en avril dernier. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse du PNRFO concernant cette convention. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le PNRFO

Approuvé à l'unanimité

Sinistre Menuiserie Mairie : expertise programmée

Une expertise aura lieu le jeudi 20 mai 2021 concernant l'infiltration d'eau de pluie suite au remplacement des fenêtres à la Mairie et ceux malgré plusieurs interventions de l'entreprise SANTIN.

Aire de loisirs : état d'avancement et programmation des travaux

Le plan d'implantation ainsi que les agrès de fitness proposés ont été validés par la commission Patrimoine dans un premier temps puis par l'ensemble du conseil municipal.

Nous sommes dans l'attente de l'accord de la subvention de l'ANS. Les autres demandes de subventions ont été accordées.

Elections Départementales et Régionales : nouveau planning pour les 20 et 27 juin

Il a été nécessaire de revoir le planning à la suite des nouvelles dates et recommandations gouvernementales concernant les membres des bureaux de vote. Les personnes présentes seront soit vaccinées, soit présenteront un test PCR négatif. Trois personnes sont allées se faire vacciner dans le cadre de la tenue des bureaux de vote.

20 juin 2021		
	Elections départementales	Elections régionales
8h-11h30	Thibaud Marc Christelle	Nicolas Patrick Cyrille
11h30-15h	Jacqueline Guénola Emilie	Florent Micheline Nicolas
15h-18h	Olivier Thibaud Cyrille	Florent Sophie B Christelle

27 juin 2021		
	Elections départementales	Elections régionales
8h-11h30	Thibaud Christelle Cyrille	Olivier Jacqueline Guénola
11h30-15h	Emilie Valérie Florent	Jacqueline Micheline Sophie B
15h-18h	Sophie T Patrick Thibaud	Micheline Sophie B Florent

SDEA : adhésion au Conseil Energie Partagée

Le SDEA propose un service qui pourrait nous être utile avec un coût modeste (0.7 € par habitant pendant 4 ans), il s'agit d'étudier nos consommations énergétiques globales et de rechercher des sources d'économies potentielles.

Au vu de nos engagements, le conseil municipal décide d'adhérer au CEP pour une durée de 4 ans, il charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs au CEP.

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative comptable suite aux remarques du Conseiller aux décideurs locaux

Au vu de la remarque du conseiller aux décideurs locaux « Dans le BP 2021 l'équilibre des lignes d'ordre entre section n'est pas respecté. En effet, les dépenses de fonctionnement du chapitre 042 s'élèvent à 12 000€ et les recettes d'investissement du chapitre 040 sont de 20 936€ alors que ces lignes budgétaires doivent être égales. ».

Il vous est proposé de procéder à la modification comptable ci-dessous.

Le conseil municipal décide de réduire le montant affecté à l'article 615231 « voiries » de 8 936 € et d'augmenter le montant de l'article 6811 de la même somme. Ainsi, ces lignes budgétaires auront un montant identique, soit 20938€.

CREDITS A OUVRIRE						Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	
D	F	042	6811		Dot aux amort des immo. incorporelles & corpore	8,936,00
Total						8,936,00 €

CREDITS A REDUIRE						Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	
D	F	011	615231		Voiries	-8,936,00
Total						-8,936,00 €

Approuvé à l'unanimité

Chemin de randonnée à créer : demande de la communauté de communes

La communauté de communes souhaite que les différentes communes de la CDC réfléchissent à la mise en place de chemins de randonnée dans leur village. Dans un second temps, elle étudiera la possibilité de relier ces chemins les uns aux autres afin de pouvoir mailler les communes entre elles.

Pour Mesnil Sellières, Thibaud Blick et Sabrina Guerrey (Family Gym) ont déjà commencé à réfléchir à différents circuits. (un circuit enfant et un circuit adulte). Ce projet pourra être aussi l'occasion de mettre en valeur le cheminement maillotin déjà existant.

La commission « voirie » sera chargée de réfléchir à ce projet.

Logement communal : départ des locataires

Le 30 avril dernier, Monsieur et Madame Sahed nous ont signifié leur volonté de quitter le logement communal qu'ils occupent depuis 2015. Les modalités rappelées, ci-dessous, précisent que le délai de préavis est fixé à 3 mois sauf circonstances particulières

Résiliation par le locataire :

Le locataire pourra résilier le contrat :

- Au terme de chaque année du contrat initial ou renouvelé, en respectant les conditions de préavis de trois mois,
- A tout moment, pour des raisons financières personnelles, familiales, professionnelles ou de santé (préavis de trois mois),
- A tout moment, en cas de mutation ou perte d'emploi, le délai de préavis étant ramené à un mois (article 17 de la loi).

Au vu des relations positives et des contraintes liées au logement, il a été accepté un préavis d'un mois au lieu des 3 mois initialement prévus, **soit jusqu'au 31 mai 2021.**

D'autre part, le conseil municipal a réfléchi au profil des futurs locataires ainsi qu'aux travaux à prévoir dans le logement avant de le relouer.

- **Profil recherché des futurs locataires :** Le choix des prochains locataires se portera en priorité sur les habitants originaires du village et si possible soit un couple sans enfant, soit une personne seule avec un ou deux enfants en bas âge.
- **Travaux à prévoir :** La commission patrimoine se réunira sur place pour établir un programme de travaux. Un diagnostic de performance énergétique sera réalisé au préalable.

Compte-rendu des commissions communales

✓ Commission voirie

- Un point de l'état d'avancement des chantiers programmés a été fait. (ruelle St Laurent, entretien ruelle, arasement voie de Champigny...) .
- Concernant les projets en cours (ruelle de la marjolaine...), la commission se réunira prochainement.

✓ Commission communication

- **Bilan 8 mai** : La cérémonie s'est déroulée en comité restreint.
- **Maillot Infos** : Il est à noter qu'il n'y aura pas de mot du Maire dans le prochain maillot'infos compte tenu des futures élections.
- **Arbre de la liberté** : Le devis a été signé. Nous sommes dans l'attente des propositions de la société Empreinte.
- **Sondage auprès des habitants et du lotissement** : « Un sondage » papier sera distribué avec le Maillot'infos afin d'avoir le ressenti des habitants. Il sera accessible sur le site de la commune directement ou en scannant le QR code.
- **Point sur les subventions aux associations** : Un courrier va être envoyé aux associations afin de les informer que les subventions seront versées dès qu'elles auront tenu leur AG et remis leur bilan financier.
- **Organisation du fleurissement communal** : il aura lieu le 22 mai. Les fleurs ont été commandées et de nouveaux bacs ont été installés.

✓ Cimetière communal : bilan des reprises de concessions et jardin du souvenir (cavernes à prévoir)

• **Bilan de la procédure de reprise des concessions :**

- ↳ 3 personnes se sont manifestées pendant les 3 années de procédure. En conséquence, il vous est proposé de retirer les concessions n° 95, 119, 3, 39 et de valider la reprise des concessions n° 1, 2, 5, , 7, 8, 9, 10, ,11, 12, 16, 19,21, 22, 23, 26, 27, 30, 31,32, 33, 34, 35, 37, 40, 42, 46, 47, 48, 51, 53, 55, 69, 70, 71, 81, 83, 88, 90, 92, 93, 94, 101, 107, 108, 152.
- ↳ Cette reprise fera l'objet d'un procès-verbal de fin de procédure et sera affiché au cimetière communal sans délai.

• **Travaux :**

Suite à la procédure de reprise de concessions évoquée ci-dessus, il est nécessaire de réaliser un ossuaire communal. Celui-ci sera construit à l'emplacement de la concession n° 2.

Le coût des travaux est évalué à 1 750 € HT soit 2 100 € TTC. Au vu des devis reçus, il vous est proposé de retenir l'entreprise Robert funéraire.

Le conseil municipal accepte de retenir l'entreprise Robert funéraire et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Approuvé à l'unanimité

Le jardin du souvenir et le colombarium ont été mis en place en 2007 avec 9 cavernes.

Aujourd'hui, toutes ont fait l'objet d'une acquisition. Aussi, il vous est proposé d'en faire installer 12 supplémentaires.

Au vu des devis reçus, il vous est proposé de retenir l'entreprise Robert funéraire pour 3 160 € HT soit 3 792 € TTC.

Le conseil municipal accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Approuvé à l'unanimité

- Par ailleurs, plusieurs familles ont souhaité acquérir des concessions en cours de reprise afin de se rapprocher de leurs aïeux. Aussi, il vous est proposé d'accepter les demandes suivantes :
 - ↳ Madame Colette DELACOUR pour la concession n° 48
 - ↳ Monsieur et Madame Patrick BRIQUET pour la concession n° 101
 - ↳ Monsieur Jean Louis LHERMITTE pour la concession 92 (une seule concession de 2m²) avec l'abandon de la concession n°242.
 - ↳ Monsieur Eric BALAN pour la concession n° 88
 - ↳ Monsieur et Madame Christiane et Gérard CARDONNE pour la concession n° 93
 - ↳ Monsieur et Madame Françoise et Benoit SEGUIN pour la concession n°21
 - ↳ Monsieur Francis CHANTELOUBE pour la concession n° 53

Les familles concernées recevront prochainement une lettre leur précisant toutes les modalités et réserves liées à leur demande.

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

✓ **Forêt de La Vaivre :**

- Une visite de la forêt est prévue avec le garde forestier le 19 juin à 9h voie Sommières.
- L'affouage de la parcelle n° 14 s'est bien passé.
- Le budget présenté le 8 avril a été adopté. La vente des chênes s'est élevée à 50 000 euros pour les 3 communes. 16 435 € seront versés à Mesnil Sellières.

✓ **Communauté de communes :**

Un point a été fait sur :

- L'avancement de la maison de santé à Piney avec l'arrivée d'un nouveau médecin.
- Le pôle scolaire d'Onjon
- L'achat d'un terrain à Géraudot
- La présence du bus France Service deux fois par mois dans toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2022.
- La création d'un centre de soins esthétique à Avant les Ramerupt

✓ **Formation à la gestion des incivilités**

3 membres du conseil ont participé à cette formation dispensée par la gendarmerie et un négociateur du GIGN.

Questions et communications diverses

✓ **14 juillet :**

Compte tenu du contexte sanitaire, il ne semble pas envisageable d'organiser le 14 juillet sous le format habituel. Aussi, il est envisagé d'organiser la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale. Le comité des fêtes, étant chargé du feu d'artifice et de la retraite aux flambeaux, sera consulté à ce sujet.

✓ **Conseil Municipal Jeune (CMJ)**

Les deux années du mandat du CMJ arrivent à leur terme. Les conditions sanitaires de cette dernière année n'ont pas permis au CMJ de mener à bien leurs actions. Il semble préférable d'attendre une amélioration de cette situation avant de proposer de nouvelles élections afin que le prochain CMJ puisse être actif dès sa mise en place.

✓ **Problème de stationnement dans la Chaussée**

Depuis plusieurs semaines, il est constaté le stationnement de véhicules sur la voie piétonne et cyclable communale. Afin de permettre aux piétons et cyclistes de se déplacer en toute sécurité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rencontrer les riverains concernés pour les inviter à ne plus occuper le domaine public.

Fin de la séance à 23h15